

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 2 février 2023

**DÉLIBÉRATION N° 003/2023**

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DANS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS**

L'an deux mille vingt-trois,

Le deux février à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 27 janvier 2023.

**Etaient présents :**

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

Mme Paquereau (pouvoir à M. Gellusseau), Mme Métayer (pouvoir à Mme Guiu), M. Borot (pouvoir à M. Quéraud), Mme Gallais (pouvoir à M. Faës), M. Marion (pouvoir à M. Le Breton)

**Absents non excusés :**

M. Mabon, M. Le Forestier, Mme Bennani, M. Vince, conseillers municipaux

Fabienne Deletang a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023

### **OBJET : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS :**

**Mme Agnès Bourgeois** donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément à l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes* ».

Il s'agit d'actualiser les désignations des membres représentant le conseil municipal dans diverses instances.

Mme la Maire propose les désignations suivantes :

Organismes	Fonctions	Élu à remplacer	Élu(e)s désigné(e)s
<b>EPCC - Etablissement Public de Coopération Culturelle - "La Soufflerie"</b>	Suppléant(e)	Yves MOSSER	<b>Nadine BIHAN</b>
<b>Office Municipal du Sport</b>	Titulaire	Yves MOSSER	<b>Roland BOUYER</b>
<b>ARPEJ</b>	Titulaire	Éva PAQUEREAU	<b>Sylvie LANDIER</b>

Concernant les modalités de vote, il est proposé au conseil municipal de retenir un vote à main levée.

#### **Le conseil municipal,**

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité de désigner des représentants du Conseil Municipal dans un certain nombre d'établissements publics et d'organismes divers,  
Vu la liste présentée par Mme la Maire,  
Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 24 janvier 2023.

#### **Après en avoir délibéré,**

- Décide, **à l'unanimité**, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de ces associations et organismes extérieurs,
- Décide, **à l'unanimité**, de retenir comme indiqué dans le tableau ci-dessus les représentations de la Ville dans des associations ou organismes pour lesquels une représentation est attribuée par leurs statuts ou fixée par la loi.

La maire,  
Agnès Bourgeois



Accusé de réception en préfecture  
044-214401432-20230202-15235-DE-1-1  
Date de télétransmission : 03/02/23  
Date de réception préfecture : 03/02/23

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023